

SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL en date du 20 novembre 2025**

Nombre de délégués : L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre à dix-huit heures le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de Benjamin GARDET.

En exercice : 07

Présents : 05

Absents : 02

Votants : 06

Présents : GARDET Benjamin, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, REBORD Jean-Luc, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, MOLLIER Christelle, délégués titulaires.

Date de la convocation :
10/11/2025

Excusé : VIALIS Gérard pouvoir à REBORD Jean-Luc, délégué titulaire

Absent : TEYPAZ Thierry, délégué titulaire

Également présent : RAMBAUD Christophe Maire de Crest-Voland

Secrétaire : SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Délibération 2025-11D09 – Mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du télésiège débrayable de la Logère et pour le renouvellement de l'espace débutant – Cabinet ERIC – Avenant n°1

Monsieur le Président rappelle la délibération du comité syndical n°2018-07D07 du 09 juillet 2018 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du télésiège débrayable de la Logère et pour le renouvellement de l'espace débutant au cabinet ERIC pour un montant de 94 000 € HT.

Il explique que des prestations supplémentaires, initialement non prévues, sont à intégrer au marché de mission de maîtrise d'œuvre :

- Complément de mission d'architecte en phase AET relative à l'évolution des bâtiments avec ajout de locaux pour le personnel en complément aux locaux fonctionnels prévus dans le cadre de la construction de la télécabine : 2 800,00 € HT.
- Reprise des études pour établissement d'un nouveau dossier AET après modification du type d'installation retenue pour passage en télécabine. La prestation comprenant la mise à jour de l'ensemble des plans du projet (plans d'aménagements, profil en long, plan d'application cadastrale, plans des locaux optimisés) ainsi que de pièces descriptives du projet : 6 800,00 € HT.
- Reprise des insertions paysagères dans le cadre de la mise à jour du dossier AET et du dossier de présentation publique du projet validé : 1 400,00 € HT.
- Complément de mission pour la restructuration du réseau neige du front de neige des Tovats ainsi que des autres réseaux existant (éclairage public, alimentations électriques BT existantes, réseau d'eau potable existant...) incluant la consultation et le suivi du chantier : 6 500,00 € HT.

Il convient par conséquent d'établir un avenant avec le cabinet ERIC pour un montant total de 17 500,00 € HT.

Le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représenté

- Approuve l'avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du télésiège débrayable de la Logère et pour le renouvellement de l'espace débutant pour un montant de 17 500,00 € HT, le marché s'élevant désormais à 111 500 € HT.
- Autorise le Président à signer l'avenant et toute pièce s'y rapportant.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget du SIVU.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et ans susdits.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire.

